

Faculté de DROIT

Règlement d'examen et modalité de contrôle des connaissances et des compétences
(REMCCC) du double-diplôme EEID Master

Formation Master Droit Civil Approfondi (UJM Lyon 3 – Faculté de Droit) / LL. M
Culture Juridique (Université d'Ottawa - Canada)

Année universitaire 2026-2027

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise ;
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 au diplôme national de master ;
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 modifiée portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
- Vu la délibération n D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 modifiée portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
- Vu les statuts de la faculté de droit ;
- Vu la délibération n° D2023-07-09-sco du 4 juillet 2023 portant approbation par le conseil d'administration de la charte des examens de l'université Jean Moulin,

Règlement adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'université Jean Moulin le 5 mai 2026.

Le présent règlement est applicable à tous les étudiants de cette formation de master au titre de l'année universitaire 2026-2027.

Table des matières

Articulation du programme	3
Sélection des étudiants.....	6
Modalités d'évaluation et condition de validation	6
Diplomation	7
Suivi des étudiants	7
ANNEXES	8

REGLEMENT DU DOUBLE DIPLOME

Art. 1^{er}. – Le présent document fixe les règles particulières applicables au double diplôme en partenariat avec l'université d'Ottawa (Canada) du parcours Master Droit Civil Approfondi (Lyon 3) / LL. M Culture Juridique (uOttawa), en complément des règles générales applicables à l'ensemble des Masters relevant de l'offre de formation initiale de la Faculté de Droit.

Articulation du programme

Art. 2. – Le programme s'organise selon le schéma suivant :

2.1. Pour les étudiants sélectionnés par Lyon : la première année du parcours est réalisée à la Faculté de Droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 (ci-après « UJM Droit ») dans le cadre du Master Droit Civil Approfondi (ci-après « Master DCA »).

Les étudiants sont inscrits administrativement à l'UJM Lyon 3 et paient les droits d'inscription nationaux et la CVEC.

Le contenu du programme est celui des semestres 1 et 2 de ce Master, tel que défini par la maquette du diplôme (**Annexe 1**). L'acquisition de cette première année de parcours est subordonnée à la validation de chacun des deux semestres, en vue de l'obtention de 60 crédits européens transférables et capitalisables (ECTS).

2.1.1. La deuxième année du parcours est réalisée en deux temps :

À Lyon – 30 crédits ECTS / 6 crédits uOttawa :

Semestre 1 à la Faculté de droit de l'UJM Lyon 3 dans le cadre de la seconde année du Master Droit Civil Approfondi (Master DCA). Les étudiants devront suivre les cours du master DCA définis en **Annexe 1**.

Les étudiants sont inscrits administrativement à l'UJM Lyon 3 et paient les droits d'inscription nationaux et la CVEC.

Ce semestre permettra la validation et l'attribution de 30 crédits ECTS et de 6 crédits canadiens accordés par équivalence.

À Ottawa – 30 crédits ECTS / 15 crédits uOttawa :

Trimestre d'hiver à l'uOttawa dans le cadre du LL.M Culture Juridique. Les étudiants devront suivre les cours du LL.M Culture Juridique définis en **Annexe 2** : cours obligatoires et cours optionnels.

Trimestre de printemps/ d'été : les étudiants devront rédiger un mémoire de fin d'étude. Les étudiants ne rédigeront qu'un seul mémoire qui sera évalué par l'une des deux institutions et reconnu par les deux institutions. Durant le trimestre de printemps/d'été, les étudiants de l'UJM Lyon 3 auront le choix de rédiger leur mémoire à Ottawa ou à Lyon. Cependant, les étudiants devront maintenir une inscription à temps complet, payer les frais de scolarité et les frais accessoires (ainsi que l'assurance RAMU) à l'uOttawa pour le trimestre entier, même s'ils retournent à Lyon.

Les trimestres d'hiver et de printemps/d'été permettront la validation de 15 crédits canadiens.

La validation de la deuxième année du Master DCA est conditionnée par l'obtention de 30 crédits ECTS au semestre 1 et de 21 crédits canadiens nécessaire à l'obtention du LL.M Culture Juridique au semestre 2.

Les autres cours seront choisis parmi ceux qui, référencés en **Annexe 2**, sont disponibles, ou tout autre cours accepté par les responsables de la formation.

L'acquisition de cette deuxième année de parcours est subordonnée à la validation d'au moins 26 crédits qui donneront lieu à l'attribution de 60 ECTS.

2.2. Pour les étudiants sélectionnés par uOttawa : ils intègrent le programme en deuxième année de Master uniquement. Cette année d'étude est réalisée en deux temps :

À Lyon – 30 crédits ECTS / 6 crédits uOttawa :

Semestre 1 à la Faculté de droit de l'UJM Lyon 3 dans le cadre de la seconde année du Master Droit Civil Approfondi (Master DCA). Les étudiants devront suivre les cours du master DCA définis en **Annexe 1**.

Les étudiants sont inscrits administrativement à l'UJM Lyon 3 et paient les droits d'inscription nationaux et la CVEC.

Ce semestre permettra la validation et l'attribution de 30 crédits ECTS et de 6 crédits canadiens accordés par équivalence.

À Ottawa – 30 crédits ECTS / 15 crédits uOttawa :

Trimestre d'hiver à l'uOttawa dans le cadre du LL.M Culture Juridique. Les étudiants devront suivre les cours du LL.M Culture Juridique définis en **Annexe 2** : cours obligatoires et cours optionnels.

Trimestre de printemps/ d'été : Les étudiants devront rédiger un mémoire de fin d'étude. Les étudiants ne rédigeront qu'un seul mémoire qui sera évalué par l'une des deux institutions et reconnu par les deux institutions. Durant le trimestre de printemps/d'été, les étudiants de l'UJM Lyon 3 auront le choix de rédiger leur mémoire à Ottawa ou à Lyon. Cependant, les étudiants devront maintenir une inscription à temps complet, payer les frais de scolarité et

les frais accessoires (ainsi que l'assurance RAMU) à l'uOttawa pour le trimestre entier, même s'ils retournent à Lyon.

Les trimestres d'hiver et de printemps/d'été permettront la validation de 15 crédits canadiens.

La validation de la deuxième année du Master DCA est conditionnée par l'obtention de 30 crédits ECTS au semestre 1 et de 21 crédits canadiens nécessaire à l'obtention du LL.M Culture Juridique au semestre 2.

Les autres cours seront choisis parmi ceux qui, référencés en **Annexe 2**, sont disponibles, ou tout autre cours accepté par les responsables de la formation.

L'acquisition de cette deuxième année de parcours est subordonnée à la validation d'au moins 26 crédits qui donneront lieu à l'attribution de 60 ECTS.

Sélection des étudiants

Art. 3. – La sélection au programme en double diplomation s’effectue de manière progressive, selon le schéma figurant à l’**article 3.1** du présent règlement.

3.1. La sélection des étudiants à l’entrée du Master DCA UJM s’effectue d’abord selon les modalités d’admission prévues pour intégrer ce Master (sur la plateforme MonMaster). En cas de places vacantes, une seconde sélection de candidats au programme en double diplomation pourra s’effectuer au sein de la cohorte des étudiants du Master DCA. La sélection des étudiants est réalisée au sein de la Faculté de droit de l’uOttawa par les responsables du programme LL.M Culture Juridique.

Les étudiants d’uOttawa intègrent le parcours du Master Droit civil Approfondi (Master DCA) au début de la seconde année du parcours.

3.2. En cours de première année du Master DCA, les candidats au programme devront rédiger une description de leur projet de recherche (500 mots). Le comité d’admission des Études supérieures de la Faculté de droit de l’uOttawa évaluera la candidature de chaque étudiant de UJM Lyon 3 désirant participer au programme de double diplôme et, si cette candidature répond aux exigences d’admission du programme, informe UJM Lyon 3 et l’étudiant de la décision.

3.3. Un score TOEFL d’au **minimum 100/120** devra être produit au moment de la candidature.

3.4. Les candidats pré-sélectionné(e)s devront postuler à uOttawa pour l’admission en LL. M culture Juridique
Le comité de sélection à uOttawa sera informé de la sélection.

Modalités d’évaluation et condition de validation

Art. 4. – La double diplomation est acquise si l’étudiant valide en intégralité les deux années de son parcours selon les modalités du présent règlement.

4.1. Le régime d’examen qui régit la première année du parcours est celui qui s’applique au Master DCA.

4.2. Le régime d’examen qui régit la deuxième année du parcours est celui qui s’applique pour le premier semestre au master DCA et pour le second semestre au LL.M Culture Juridique à l’uOttawa.
La validation du LL.M Culture Juridique à uOttawa conditionne la validation de la deuxième année du Master DCA.

4.3. Si l'étudiant est contraint pour des raisons médicales, financières ou familiales, qu'il devra justifier, à renoncer ou à interrompre à sa mobilité à l'uOttawa il peut :

Si l'événement se produit avant la mobilité : effectuer l'intégralité du Master DCA en présentiel à la Faculté de droit de l'UJM Lyon 3. L'absence de mobilité ne permettra pas la double-diplomation.

Si l'événement se produit au cours de la mobilité au semestre d'hiver ou de printemps/d'été de la deuxième année de master : l'étudiant sera autorisé à passer les épreuves et évaluations prévues par le LL.M de ces trimestres à la Faculté de droit de l'UJM Lyon 3 en coordination avec les directeurs et directrices du parcours à l'uOttawa si l'étudiant a suivi au moins la moitié des cours du trimestre d'hiver à Ottawa (six semaines). La fin anticipée de la mobilité ne fait pas obstacle à la double-diplomation dès lors que l'étudiant valide le nombre de crédits requis lors des examens.

Diplomation

Art. 5. – À l'issue de ce parcours et sous réserve de satisfaire aux exigences des régimes d'examens au sein de chacune des universités, les résultats obtenus à l'étranger sont validés sur la base de la transcription des notes obtenues à l'étranger et le transfert de crédits.

Les notes sont transcrites selon la grille de transcription de notes établie en **annexe 3**.

Le mémoire de fin d'étude sera soumis à une évaluation par un professeur de l'uOttawa ou un professeur de l'UJM Lyon 3 selon que l'étudiant a choisi de rédiger son mémoire à l'uOttawa ou à Lyon 3.

À l'issue du parcours, les étudiants se voient délivrer le **Master en Droit Civil Approfondi** par la Faculté de droit de l'UJM Lyon 3 et le **LL.M Culture Juridique** par l'université d'Ottawa.

Suivi des étudiants

Art. 6. – Les directeurs du programme à l'UJM Droit et à uOttawa assurent un suivi personnalisé aux étudiant(e)s du parcours.

ANNEXES

ANNEXE 1 :

Programme de cours de la première année du parcours (Master DCA – UJM Droit) et du premier semestre de la deuxième année du parcours.

DISPOSITIONS PARTICULIERES APPLICABLES A LA PREMIERE ANNEE DE DROIT CIVIL APPROFONDI Année 2026-2027

Enseignement	Nombre d'heures d'enseignement	ECTS	Examens
SEMESTRE 1			
SERIE 2 :			
Droit International Privé (cours)	30 H	3	Terminal de 3h (avec TD + RS) Ecrit 1h30 (sans TD)
Régimes Matrimoniaux (cours)	30 H	3	Terminal de 3H
Régimes Matrimoniaux (TD)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Sûretés (cours)	30 H	3	Terminal de 3h (avec TD + RS) Ecrit 1h30 (sans TD)
Entreprises en Difficulté (cours)	30 H	3	Ecrit 1h30
Histoire du Droit Privé	30 H	3	Ecrit 1h30
Anglais (TD)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Droit de la preuve et de la prescription (cours)	30 H	3	Ecrit 1h
Travaux Dirigés optionnels : Un TD parmi :			
Sûretés (TD)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Droit International Privé (TD)	30 H	3	Ecrit 1h30
Cours magistraux optionnels : Un cours parmi :			
(cours commun à la série 1)			
Droit Pénal Spécial (cours)	30 H	3	Oral (sans TD)
Copropriété (cours)	30 H	3	Ecrit 1h30 (sans TD)
Histoire de la Justice	30 H	3	Ecrit 1h30
Droit de la Construction (cours)	30 H	3	Ecrit 1h30 (sans TD)
Clinique juridique choix annuel	20 H	3	Contrôle continu
TOTAL SEMESTRE 1	255 H	30	

SEMESTRE 2			
SERIE 2 :			
Successions (cours)	30 H	3	Terminal de 3H
Successions (TD)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Procédures Civiles d'Exécution (cours)	30 H	3	Ecrit 1h30
Droit du Crédit et Surendettement (cours)	30 H	3	Terminal de 3h (avec TD + RS) Ecrit 1h30 (sans TD)
Libéralités (cours)	30 H	3	Ecrit 1h30
Contrats d'Assurance	30 H	3	Ecrit 1h30
Philosophie du Droit (cours)	20 H	3	Oral
Anglais (TD)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Cours magistraux optionnels : Un cours parmi :			
Procédure Pénale Européenne et Internationale (cours)	30 H	3	Ecrit 1h30
Droit International Privé (cours)	30 H	3	Terminal de 3H (avec TD) Ou Ecrit 1h30 (sans TD)
Gestion Locative Immobilière (cours)	30 H	3	Ecrit 1h30
Fiscalité du Patrimoine (cours)	30 H	3	Oral ou écrit
Clinique juridique choix annuel	20 H	3	Contrôle continu
TD optionnel : Un TD parmi :			
Droit du crédit et surendettement (TD)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Droit International Privé (TD)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
TOTAL SEMESTRE 2	245 H	30	

Modalités contrôle des connaissances MASTER 2 DROIT CIVIL APPROFONDI Année 2026-2027			
Enseignement	Nombre d'heures d'enseignement	ECTS	Examens
SEMESTRE 3			
Droit des contrats approfondi	20 H	7	Contrôle continu
Droit des biens approfondi	20 H	7	Contrôle continu
Droit des personnes approfondi	20 H	7	Contrôle continu
Anglais juridique	12 H	4	Contrôle continu
Droit des conflits de lois approfondi (option) (Cours commun M2 DIPIC)	20 H	5	Contrôle continu
TOTAL SEMESTRE 3	92 H	30	

**SEMESTRE 4/4 – PROGRAMME DE COURS DISPENSÉ CHEZ LE PARTENAIRE ÉTRANGER ET
MCCC APPLICABLES CHEZ LE PARTENAIRE ÉTRANGER**

ANNEXE 2 - Parcours à uOttawa – deuxième année semestre 2**Maquette susceptible de modifications en cours de convention****Programme de double diplôme Master Droit Civil Approfondi / LL.M Culture Juridique.**

L'université Jean Moulin Lyon 3/Université d'Ottawa

a) 1er semestre / trimestre d'automne : De septembre à janvier – cours à l'université Jean Moulin Lyon 3

b) 2ème semestre / trimestre d'hiver : De mi-janvier à avril – cours à l'Université d'Ottawa

1. Cours obligatoire

DCL 5501 Méthodologie de la recherche juridique (3 crédits)

Description : Révision des techniques de recherche, des sources du droit et des méthodes d'analyse.

2. Choisir deux cours parmi :

- DCL 5503 Théories contemporaines du droit (3 crédits)
Introduction à l'étude des différentes théories contemporaines du droit, telles que la théorie marxiste, l'analyse économique, l'approche féministe, le positivisme, le droit naturel, etc.
- DCL5731 Problème choisi en droit de la personne (3 crédits)
Il s'agit d'un cours de droit civil avancé qui a pour cible les droits fondamentaux dans une perspective privatiste et suivant l'éclairage propre à la Charte des droits et libertés de la personne.
- DCL 6739 Thèmes choisis en droit - GRANDS SYSTÈMES DROIT CONTEMP (3 crédits)
Diversité des droits contemporains, la famille romano-germanique, les droits socialistes, la common law, les autres conceptions de l'ordre social et du droit : Islam, Inde, Afrique, Extrême-Orient.

c) 3ième semestre / trimestre de printemps/d'été : De mai à août – L'Université d'Ottawa
Rédaction du mémoire de recherche (6 crédits)

N.B. : Les étudiants de l'UJM Lyon 3 auront le choix de rédiger leur mémoire à Ottawa ou à Lyon.

Total des crédits : 3 cours de 3 crédits canadiens et un mémoire de 6 crédits canadiens soit 15 crédits canadiens.

ANNEXE 3 – Grille de conversion des notes obtenues par les étudiants

Notes	LETTER GRADE	Notes Lyon 3 CYCLE SUPERIEUR
4 - 4,3	A+	18
4	A	17
3,7	A-	16
3,3	B+	15
3	B	14
2,7	B-	13
2,3	C+	12
2	C	11
1,7	C-	10
1,3	D+	9
1	D	8
0,7	D-	7
	E+	6
	E	5
	E-	4
0	F	3